

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-6/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024305-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 6 – Transports et Mobilités
Rapporteur : RABASTE Brice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Approbation d'un avenant technique N°1 à la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste

Dans le cadre de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste, il convient de modifier l'article 1.1 afin d'assurer le paiement de la subvention IDFM au Département jusqu'en 2023 inclus pour les forfaits Améthyste 1-5 spécifiquement attribués aux anciens combattants et assimilés.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs d'Ile de-France,

VU la décision n° 2011/0029 du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 9 février 2011 relative à la réforme des titres attribués par les Départements aux personnes âgées et handicapées,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n° 3/01 du 16 décembre 2011 relative au passage en télébillettique des titres Améthyste et Rubis,

VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n° 2012/0145 du 6 juin 2012 relative aux prix de cession des forfaits Améthyste,

VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n° 2012/0191 du 11 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dézouage pendant les week-ends et jours fériés pour les forfaits Navigo mensuels, annuels, les forfaits Solidarité Transport, au complément de parcours, et aux évolutions tarifaires destinées à financer le dézouage en 2012,

VU la délibération du Conseil général du 19 octobre 2012, relative au passage en télébilletique des titres Améthyste et Rubis,

VU la délibération du Conseil général du 14 mars 2014 modifiant le dispositif Améthyste 4-5 attribué aux Anciens Combattants et Veuves de Guerre,

VU la décision du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n°2015/231 du 8 juillet 2015 relative à la mise en place d'une aide financière aux départements franciliens qui octroient des forfaits Améthyste 1-5 aux Anciens Combattants et catégories assimilées,

VU la délibération du Conseil départemental du 2 octobre 2015, approuvant la convention relative au dispositif de remboursement partiel des forfaits Améthyste délivrés à des bénéficiaires ayant un statut assimilé à celui d'ancien combattant,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France, du 3 octobre 2017 N°2017-615 approuvant le renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération du Conseil Départemental du 24 novembre 2017 approuvant la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du 12 juillet 2022 n°20220712-113, approuvant l'avenant à la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet d'avenant entre le Département, Ile-de-France Mobilités et Comutitres tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne